



**American Bullshooter Darts Verband Schweiz**

# Statuts

Valable dès février 2007

## Fondation, nom, siège et but

### Aspect

L'association a été fondée le 25 avril 2001 sous le nom de **American Bullshooter Darts Verband Schweiz** (abréviation officielle : A.B.D.V.S.) sur une durée sans restriction. Elle est politiquement et confessionnellement neutre. La fédération a son siège au domicile de son président en fonction.

L'A.B.D.V.S. organise entre autres :

- Le championnat suisse
- Ligue
- Swiss Open
- Top 32 Messieurs, Top 16 dames
- Autres

L' A.B.D.V.S. est autorisée à publier ses propres règlements. Ceux-ci règlent les intérêts de l'association et sont valables pour tous les membres.

L' A.B.D.V.S. est autorisée à créer des commissions spéciales pour l'organisation d'évènements et à transférer aux associations la mise en œuvre de l'organisation.

## Affiliation

### Entrée

Chaque association American Bullshooter avec siège en Suisse peut devenir membre à l'A.B.D.V.S. Le comité directeur décide de l'admission de nouvelles associations.

Les associations rejetées par le comité directeur ont la possibilité de passer à l'assemblée générale de l'année prochaine suivante.

### Exclusion

L'exclusion est décidée à l'assemblée générale, si des membres ne réalisent pas leurs obligations financières ou s'ils nuisent à la réputation de l' A.B.D.V.S.

## Organes

Les organes de l' A.B.D.V.S. sont :

- L'assemblée générale
- Le comité directeur
- Le centre de contrôle

### L'assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe supérieur. Elle est convoquée au moins une fois par année, au mois de janvier.

Des assemblées générales extraordinaires seront convoquées selon le besoin par le comité directeur. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée sur la demande écrite au moins d'un tiers de tous les associations membres.

Chaque membre est représenté avec une voix à l'assemblée générale. Un club ne peut être représenté que par ses propres membres.

Dans la compétence de l'assemblée générale tombent :

- Approbation du budget
- Rapports annuels
- Bilan annuel
- Rapport de contrôle
- Décharge octroi au comité directeur
- L'élection du centre de contrôle
- Fixation des contributions membres
- Fixation des droits d'adhésion
- Modifications de statut
- Dissolution de la fédération
- Entrées/admissions
- Départs/exclusions

L'assemblée générale effectue ses élections et adopte ses décisions avec la majorité simple des voix présentes.

Une décision sur la dissolution de la fédération ne peut être adoptée qu'avec une majorité des deux tiers de tous les associations membres.

L'invitation aux associations membres doit avoir faite par écrit en observant d'un délai de quatre semaines. Des demandes des associations à l'attention de l'assemblée générale sont à faire au moins 2 semaines avant l'assemblée générale. Les demandes doivent être écrites, signer par l'association et envoyer par lettre recommander au comité directeur (adresse officielle A.B.D.V.S.).

## Le comité directeur

Dans le comité directeur, les fonctions suivantes sont représentées :

Président  
Vice-président  
Caissier  
Secrétaire  
Coordinateur (représentant de jour suisse romand et suisse allemand)  
Assesseur

Le comité directeur se constitue dans ses charges/tâches elles-mêmes. Il se compose de 7 à 13 membres.

## Le comité directeur élargi

Dans le comité directeur élargi, les fonctions suivantes sont représentées :

Chef de presse  
Coach du team national  
Examineurs

Chaque membre du comité directeur et comité directeur élargi est élu pour un mandat d'une année (sauf les examinateurs). A l'échéance de cette année, le membre peut se mettre à disposition pour une réélection.

## Représentation à l'extérieur / responsabilités

Le comité directeur représente à l'extérieur et obtient toutes les affaires qui ne sont pas réservées expressément à l'assemblée générale. Le comité directeur est responsable par rapport à l'assemblée générale. Il est autorisé à établir des règlements spéciaux. Des membres du comité directeur signent collectivement à deux.

## Séance du comité de directeur

Des séances du comité de direction sont convoquées par le président ou sur les exigences de deux membres du comité directeur. Le comité directeur peut prendre des décisions, si au moins 60% des membres du comité directeur sont présents à la séance. Avec un partage égal des voix, la voix du président compte doublement. Un procès-verbal doit être fourni.

## Caissier

Le caissier tient la caisse de la fédération sous sa propre responsabilité susceptible. A la fin de l'année de fédération, il fournit le bilan annuel. Pour la révision, il met à disposition des examinateurs les preuves et quittances de tous les paiements. Il garde ses documents 10 ans.

## Secrétaire

Le secrétaire obtient tous les travaux écrits. Il rédige l'index des membres précis et rend les statuts et le règlement accessibles. Il prend les procès-verbaux et garde-les pendant 10 ans.

## Coordinateur opérationnellement

Le Coordinateur est engagé au mandat, parce que ses tâches complexes demandent un temps énorme. Ce mandat est compensé en conséquence (le contrat de mandat distinct, doit être adopté par le comité directeur à la majorité de 60%).

Il détermine les données de jeu ainsi que les occasions officielles de l'A.B.D.V.S. :

- Dates de ligue
- Plan de match
- Classements
- Finale de ligue / Championnat suisse

## Ligue

Le Coordinateur fournit un classement actuel (hebdomadaire) après la réception des résultats de ligue.

## Classement individuel – tournois

Le Coordinateur fournit un classement individuelle actuelle (mensuel) après la réception des résultats de tournois (tableau et copie récépissé incl.). Il rend le classement individuel accessible pour toutes les associations et membres.

C'est-à-dire :

- Remise des tableaux
- Réception des données de tournoi
- Etablir du classement individuel

Les données de jeu peuvent être fixées librement par les différents organisateurs, les équipages et les associations, pour autant qu'ils n'entrecroisent pas les données des occasions officielles A.B.D.V.S.

## Chef de presse

Le chef de presse est responsable de relations publiques à des occasions grandes comme le championnat suisse (informer la presse locale etc.).

### Coach équipe / team national

Le coach et responsable de la composition du team national (selon le concept) et de l'entraînement communautaire de l'équipe nationale avant un championnat international par exemple le championnat Europe ou championnat du monde.

### Les examinateurs

Les examinateurs sont proposés par le comité directeur et élus à l'assemblée générale. Les examinateurs doivent présenter un rapport écrit de la comptabilité A.B.D.V.S. à l'assemblée générale.

### Démissions

Des démissions sont à faire écrit jusqu'au 30 septembre au président. Le président même au vice-président.

## **Financier**

### Revenus

Les cotisations annuelles sont décidées à l'assemblée générale pour l'année prochaine. Avec le départ ou l'exclusion de la fédération, chaque exigence sur la fortune de fédération expire.

### Dépenses

Le comité directeur est responsable pour toutes les dépenses.

### Fortune de fédération

Le comité directeur administre la fortune de fédération.

### Responsabilité

La fédération n'adhère qu'avec sa fortune de fédération. Une responsabilité des associations membres est exclue.

Chaque association et en particulier particuliers de ses membres doivent être assurés en privé. L'A.B.D.V.S. rejette chaque responsabilité. Cela vaut aussi pour les membres du comité directeur.

## **Dispositions finales**

L'année de fédération commence le 1er janvier et fini le 31 décembre.

Ces statuts sont disponibles en allemand, français et anglais. En cas de doute, la version allemande est décisive.

### Dissolution de la fédération

Si la fédération devait être dissoute, l'inventaire entier doit être vendu aux enchères et les fonds liquides sont à parvenir à une institution d'utilité publique. L'institution d'utilité publique sera déterminée par l'assemblée générale.

### Validité des statuts

Cette version des statuts de l' A.B.D.V.S. est valable de suite.

Alterswil en janvier 2007

Le président

La secrétaire